

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE
STATION D'EPURATION
PROMENADE DU BERNET
65170 VIELLE-AURE

Email : siahva-administratif@wanadoo.fr
www.siahva.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 Mai 2023

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Louis RICARD, André MIR, André DUBAN et Michel MILLET

Absents : Mrs Didier BRUN et Michel BESSONE

Etait également présente : Madame Marie-Claire CAMES-BAUDOUIN, Ingénieur du service

Madame Monique PRISSET, membre de la commission d'appel d'offres pour le SIABAG et Monsieur Alain DUBERNARD, membre de la commission d'appel d'offres pour la commune de GUCHEN, du groupement de commandes relatif au marché de modernisation des systèmes de communication et de la supervision du SIAHVA étaient également présents à la réunion.

Monsieur Michel MILLET a été nommé secrétaire de séance.

Attribution du marché de modernisation des systèmes de communication et de la supervision du SIAHVA

Le Président mentionne que le comité syndical a décidé de réaliser les travaux de modernisation des systèmes de communication et de la supervision du SIAHVA.

Il rappelle que compte tenu que le SIAHVA s'est vu confier depuis la fin de l'année 2022 le suivi des stations d'épuration du SIABAG et de la commune de Guchen, il a paru souhaitable de proposer à ces maîtres d'ouvrage, à travers cette consultation, de surveiller leur station depuis la supervision de la station de Vielle-Aure. Ainsi deux tranches optionnelles (tranche optionnelle 1 pour le SIABAG et tranche optionnelle 2 pour la commune de Guchen) ont été intégrées à la consultation. Un groupement de commandes publiques a donc été créé entre le SIAHVA et le SIABAG et entre le SIAHVA et la commune de Guchen pour passer conjointement le marché de travaux.

L'appel d'offre a été publié le 28 mars 2023.

L'ouverture des plis a eu lieu le 20 avril 2023. Quatre entreprises ont remis une offre.

Après une première analyse, des informations complémentaires ont été demandées aux quatre entreprises.

La commission d'appel d'offres, réunie ce jour a analysé les offres. Sur la base de cette analyse, le Président, coordonnateur du groupement de commandes, propose de retenir l'offre de l'entreprise ABERELEK, 6 rue Lestandau Village des Artisans, Local 14 64600 ANGLET pour un montant de travaux HT de :

Tranche ferme + option (SIAHVA) : 72 152.28 € HT soit 86 582.74 € TTC.

Tranche optionnelle 1 (SIABAG) : 9 082.72 € HT soit 10 899.26 € TTC

Tranche optionnelle 2 (commune de GUCHEN) : 2 456.24 € HT soit 2 947.49 € TTC

A l'unanimité, les membres du bureau ont décidé de confier à l'entreprise ABERELECK le marché de travaux de modernisation des systèmes de communication et de la supervision du SIAHVA et ont

autorisé le Président à signer le marché avec l'entreprise d'un montant de 83 691.24 € HT soit 100 429.49 € TTC ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Mise à disposition de personnel entre le SIAHVA et le Parc National des Pyrénées

Le Président rappelle le besoin exprimé en 2018 2019 et 2020, par le Parc National des Pyrénées gestionnaire de la Réserve Naturelle du Néouvielle par convention avec Madame Le Préfet des Hautes-Pyrénées, concernant la surveillance et l'entretien des équipements des toilettes sèches du Lac d'Aubert, dans la Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle.

Il s'agit d'essayer d'assurer en 2023, comme cela a été fait de 2018 à 2020, le bon fonctionnement des toilettes sèches.

La mise à disposition de personnel du SIAHVA pour le compte du Parc National des Pyrénées peut permettre de répondre à ce besoin.

Aussi le Président propose la mise à disposition du Parc National des Pyrénées, de deux agents du SIAHVA pour six interventions maximum avec effet au 24 juillet 2023.

Les agents assureront ponctuellement les opérations de surveillance et d'entretien sur les toilettes sèches du Lac d'Aubert :

De façon systématique par :

- une intervention par semaine pour la période du 24 juillet au 11 août, soit trois interventions.
- une intervention pour la période du 14 au 25 août.

De façon non systématique, si besoin, sur déclenchement du Parc National des Pyrénées, deux interventions maximum, sur la période du 17 juillet au 31 août 2023.

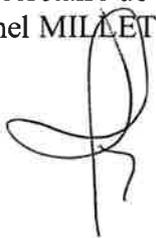
Tout autre frais engagé par le SIAHVA pour assurer spécifiquement la mission (matériel, équipement...), dont la dépense aura été dûment autorisée par le Parc National des Pyrénées, sera également remboursé au SIAHVA, sur présentation des justificatifs.

Une convention de mise à disposition sera établie entre le SIAHVA et le Parc National des Pyrénées.

A l'unanimité, les membres du bureau approuvent les termes de la convention pour la mise à disposition de personnel et autorisent le Président à la signer ainsi que les arrêtés individuels correspondants et toute autre pièce liée à ces mises à disposition.

La séance est levée 9 H 15

Le Secrétaire de séance
Michel MILLET



Le Président
Jean MOUNIQ


SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE

Ce PV sera proposé à l'approbation lors de la prochaine réunion de bureau.